



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des personnels de l'éducation nationale

Question écrite n° 44042

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des personnels et enseignants de l'éducation nationale. Avec un début d'année sous tension, à cause de la pandémie du covid-19, le personnel dans les établissements scolaires font face à plusieurs difficultés. Lors de la récente mobilisation nationale, Mme la députée a eu l'occasion de recevoir les collectifs et de prendre connaissance de leurs revendications. Ces derniers attirent particulièrement l'attention sur les différents protocoles sanitaires complexes à appliquer, ils pointent du doigt le gel du point d'indice des salaires depuis plus de dix ans, mais également les problèmes liés au non-remplacement des enseignants et au manque de moyens (humains et économiques) pour y remédier. En effet, la question du non-remplacement des enseignants, aussi bien dans le premier que dans le second degré, est source de tensions dans la mesure où les familles supportent de plus en plus mal ces situations. Les non-remplacements sont en augmentation croissante dans l'ensemble des établissements scolaires et la reprise épidémique empire ce phénomène. Les enseignants mobilisés ont particulièrement insisté sur le manque de moyens pour combler cette urgence. Alors que le Gouvernement fait son possible pour remédier à ces différents problèmes, notamment en recevant les collectifs et ont répondu favorablement à certaines des revendications, elle souhaite savoir ce qu'il compte entreprendre afin d'endiguer rapidement ces manquements, tant au sujet des effectifs que sur le manque de moyens financiers.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44042

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 747

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)